

Le Comité régional,

Ayant étudié le rapport du Directeur régional et les indications complémentaires fournies par les représentants,

1. NOTE :

1) que dans plusieurs pays la poliomyélite demeure un grand problème de santé et que chaque année les cas, souvent mortels, sont nombreux;

2) que la plupart des pays de la Région ne sont pas en mesure de fabriquer un vaccin antipoliomyélitique, qu'il s'agisse du vaccin Salk ou du vaccin Sabin, et que nombre d'entre eux ont des ressources trop restreintes pour s'en procurer en quantité suffisante;

3) que plusieurs pays ont amplement démontré que les vaccins disponibles sont à la fois sans danger et efficaces, et qu'il est maintenant possible de combattre la maladie avec succès;

2. ESTIME que, vu les connaissances actuelles sur la maladie et l'existence de mesures et d'agents préventifs, il convient de faire une plus large place aux études et à l'action antipoliomyélitiques dans les pays frappés par la maladie; et

3. RECOMMANDE :

1) que l'Organisation encourage et soutienne les études sur le problème de la poliomyélite et de la lutte contre cette maladie dans les pays où elle sévit;

2) que l'Organisation étudie les problèmes d'approvisionnement en collaboration avec le FISE.